Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_02-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 22

De votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le dix novembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - Mme CAVALLO MIALON Mélissa - M. ERRAMI Noureddine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - Mme LEMESLE Catherine - M. LE MEUT Paul - M. MARTINE Gaëtan - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - M. GREDOIRE Jordan - Mme KULOVAC Ferzada - M. MAROUZÉ Didier - M. OLLIVIER Jean - M. WACHTER Fabrice

Pouvoirs de vote :

Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit
M OLLIVIER Jean à Mme LAHAYE Marie-France

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_02-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ - PATRIMOINE

Réf. : CBD/VLB/26/02

OBJET 5.3 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SIASOR - MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE DE LA COMMUNE DE VEZIN-LE-COQUET

EXPOSÉ

Vu la délibération N° 26-04 en date du 13 avril 2026 relative à la désignation de deux représentants titulaires : Madame Anaëlle Huteau et Monsieur Abdoul BAH,

Considérant le souhait de M. Abdoul BAH de mettre fin à son implication au Comité Syndical du SIAS à l'Ouest de Rennes,

Il convient au conseil municipal de procéder à son remplacement aux fonctions de délégué titulaire au sein de cette structure.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'élire un délégué titulaire qui représentera la commune au Comité syndical du SIAS à l'Ouest de Rennes.

Conformément aux articles L. 5211-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

DÉROULEMENT DU SCRUTIN

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder au vote à bulletin secret pour l'élection d'un délégué titulaire appelé à siéger au Comité syndical du SIAS à l'Ouest de Rennes, en remplacement de Monsieur Abdoul BAH.

Sont candidats :

- ► Monsieur Didier SCHLAGDENHAUFFEN
- ► Madame Aïcha AÏT ALI

Après dépouillement des bulletins par le bureau de vote, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- ► Nombre de votants : 24
- ► Nombre de suffrages exprimés : 24
- ► Majorité absolue requise : 13

Ont obtenu :

- Monsieur Didier SCHLAGDENHAUFFEN : 17 voix
- Madame Aïcha AÏT ALI : 7 voix

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_02-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

Monsieur Didier SCHLAGDENHAUFFEN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (17 voix), est proclamé élu.

DÉCISION

Après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal décide à la majorité de :

- **Désigner Monsieur Didier SCHLAGDENHAUFFEN** en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune de Vezin-le-Coquet au Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes (SIASOR), en remplacement de Monsieur Abdoul BAH (Madame Anaëlle Huteau demeurant l'autre représentante titulaire de la commune).
- **Charger** Monsieur Le Maire de notifier la présente délibération au Président du SIASOR ainsi qu'aux intéressés, et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT